

AVIS DE MISE A DISPOSITION

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Conformément à la délibération n°2025-150 du conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté en date du 01 juillet 2025, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier sera mis à disposition du public du :

18 août 2025 à 9H00 au 17 septembre 2025 à 17h30
soit durant 32 jours consécutifs.

L'objectif poursuivi par la modification simplifiée n°1 est de modifier divers éléments du règlement écrit du PLU (implantation d'entrepôts en zone 1AUE, couverture des stationnements vélo, nombre de places de stationnement en zone urbaine, hauteur des extensions et annexes de bâtiments existants, hauteur maximale des clôtures).

Les pièces constituant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, seront tenus disponibles durant toute la durée de la mise à disposition :

- sur support papier en mairie de Saint-Aubin-du-Cormier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, le samedi de 9h00 à 11h30.
- sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté : www.liffre-cormier.fr dans la rubrique « Urbanisme, PLU et PLUi-H ».

Le public pourra consigner des observations jusqu'au 17 septembre 2025 à 17h30 :

- Sur le registre d'enquête susmentionné ;
- Par courrier électronique à l'adresse : ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ;
- Par voie postale, à l'adresse suivante : « Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier – Service urbanisme – Place de la Mairie – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront consignées dans le registre d'enquête susmentionné.

Le dossier mis à disposition et le registre seront tenus à la disposition du public au siège de Liffré-Cormier Communauté, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public et cela pendant un an à compter de la date de clôture de la mise à disposition. Ils seront également consultables sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté à l'adresse suivante : www.liffre-cormier.fr dans la rubrique Urbanisme et PLUi-H.

Enfin, le conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté statuera au terme de la mise à disposition du public pour approuver la modification simplifiée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis et observations émises dans ce cadre.